

Procès-verbal du conseil municipal du 14 Janvier 2026

Présents : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Didier Thibault, Marie Fuks, Stéphane Toutain, Patrick Bailleau, Marc Clerissy

Absents excusés : Olivia Cazareth

Absents : Sabrina Reguer, Eric Letellier

Début du Conseil à 19h15

Désignation d'un secrétaire de séance : Marie Fuks

Ordre du jour

- Approbation du PV du précédent conseil du 15 Décembre 2025

Le procès-verbal du conseil du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Abrogation de la délibération n°9/2025-12-15 et demande de subvention au titre du FDI 2026 : Aménagement de la place

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, le conseil municipal a voté le 15 décembre 2025 une délibération n°9/2025-12-15 validant la demande de subvention au titre du FDI destinée à financer les travaux suivants : Création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite, évacuation de enrobés HAP. Suite à une réunion de chantier il est apparu que le chiffrage de l'évacuation des enrobés n'étaient pas calculé sur les bonnes surfaces et nécessitait une actualisation. Après rectification le montant du devis d'élimination des enrobés HAP est porté à 5525€ contre 2750 € prévus initialement. Afin de pouvoir financer ce coût supplémentaire, Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient d'abroger la délibération n°9/2025-12-15 et de solliciter une nouvelle subvention au titre du FDI pour un montant de **6418,65€ soit 50% de la dépense totale qui s'élève à 12 837,30€** suite à l'actualisation du devis.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité l'abrogation de la délibération n°9/2025-12-15 et la demande de subvention de 50% au titre du FDI 2026 actualisée pour les travaux complémentaires de l'aménagement de la place de la mairie relatifs à la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite et à l'évacuation de enrobés HAP.

- Abrogation de la délibération n°11/2025-12-15 et demande de subvention au titre de la DETR 2026

Afin de financer les travaux de réfection du pont du Moulin de Rouge dont le coût s'élève à 17 470€, une demande de subvention n°11/2025-12-15 au titre de la DETR a été votée lors du conseil municipal du 15 décembre 2025 suite à laquelle la préfecture a informé monsieur le maire que ce type de travaux n'est pas couvert par la DETR. Il lui a été conseillé d'établir en remplacement une autre demande ayant pour objet le financement d'un projet pouvant bénéficier de la DETR. Monsieur le maire propose donc au conseil d'abroger la demande de

subvention pour les travaux du pont et d'établir une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR afin de financer le remplacement du lave-vaisselle et du four de remise et de maintien en température de la cantine qui sont défectueux. Le montant de ces acquisitions s'élève à **3270,23 €** (lave-vaisselle) + **6074,40 €** (Four) pour un montant de 9344,40€ TTC. Monsieur le maire propose au conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 2803,32 € soit 30% de la dépense totale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'abrogation de la délibération n°11/2025-12-15 et la nouvelle demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 2803,32€ soit 30% du coût total pour financer le remplacement du lave-vaisselle et du four de remise et de maintien en température de la cantine

Informations et Questions diverses

- Début des travaux de la place de la mairie le 9 février pour une durée d'un mois environ.
- Elections municipales : Monsieur le maire demande aux élus de faire part de leurs disponibilités pour les prochaines élections.
- Cimetière. Compte tenu du manque de place dans le cimetière monsieur le maire informe le conseil que les tombes des curés peuvent être relevées suite à demande à L'évêché. Il a demandé un devis pour la relève de ces tombes à l'entreprise Vaux. Le montant du devis s'élève à 3480,00 €. Il a également demandé un devis pour le nettoyage du monument aux morts qui s'élève à 1400 €.

Fin du conseil : 19h50

La secrétaire de séance,

Marie-FUKS



Le Maire,

Philippe DEBATISSE

